53
no. 7

DISCOVRS
SVR L'ESTAT PRESENT des affaires de France.

AV ROY.

M. DC. XV.

54.

duplicate
not catalogued.

DISCOVRS SVR L'ESTAT *present des affaires de France.*

AV ROY.

SIRE, 3. piece

Puis que c'eſt le mal-heur du ſiecle, que les lettres ſont aux meſchans, ce que ſont ordinairement les foreſts aux voleurs; leur ſeruans d'ombre & de couuerture pour executer leurs méchancetez ſouz des pretextes ſpecieux: Ie ſupplie tres-hũblemẽt voſtre Majeſté de me permettre que i'eſloigne de ma profeſſiõ le blâme que luy donnẽt ces malins eſcriuains, qui rempliſſent voſtre Eſtat de libelles diffamatoires; & qui ſoubs couleur de cinq ou ſix hiſtoires mal recueillies, & malicieuſement appliquees, oſent impunémẽt calomnier toute la forme du gouuernement de voſtre Eſtat. Car auſſi, Sire, puis que l'on ſçait combien facilemẽt les Conſeils des Rois peuuent eſtre rendus ſuſpects, & les plus malignes procedures des ſeditieux peuuent au contraire eſtre deſguiſees, par l'artifice des plumes, trẽpees dans le venin de la calomnie; ſi les gens de biẽ n'auoiẽt ceſte cõſolatiõ, de pouuoir découurir, par vn moyen tout contraire, l'artifice des meſchãs & leurs mauuaiſes intentions. Il n'y auroit pas vn ſeul de vos bons & fidelles ſujets dans voſtre Royaume, qui ne deſiraſt de bon cœur que les lettres y fuſſent pour iamais eſteintes; & que nul ne peuſt eſcrire doreſnauant, ſi ce n'eſt pour ſe plaindre, & pour regretter de voir ceſte noble & loüable Faculté de s'exprimer en public, eſtre malheureuſement auiourd'huy proſtituee aux attentats & aux crimes de ſedition, de felonnie, & de leze Majeſté. Les

annees, & les malheurs passez, crient encor tous les iours dans nostre histoire pour nous le faire ouïr & à nostre posterité, que telles plumes maudites ont esté les flambeaux qui ont failly d'embraser cet Empire; estant tres-veritable, qu'elles ont principalement causé l'effusion du sang, & la pluspart des cruautez que les François ont exercées les vns contre les autres. Et Dieu vueille par sa grace, que ces *Cassandres*, ces *Pleureurs Cendrins*, ces *Pacifiques* menteurs & seditieux, & autres tels Autheurs de ces escrits tragiques, faillent à leur dessein, & que ce qu'ils desirent n'aduienne point! Car la fin & le but qu'ils se sont proposez, Sire, c'est de calomnier la regence de la Reine, pour empescher les effects de sa tres-prudente & tres-heureuse administratiõ; De troubler vostre mariage, & de l'empescher s'ils pouuoient. Et pour cet effect ils taschent d'animer contre vostre Majesté les Princes de vostre sang, De descrier publiquement le premier de vos Parlements, De vous mettre en defiance, & en ombrage de la fidelité, & du zele du peuple de vostre ville de Paris, la premiere de tout vostre Royaume, & de toute la Chrestienté. Ils trauaillent generalement à esmouuoir les peuples, s'efforçans de leur persuader faussement, que vostre Estat est perdu s'ils ne le perdent eux-mesmes, & s'ils ne violent les loix du respect, & de la subiection qu'ils vous doiuent. Et à cela taschent-ils de paruenir, par le moyen du faux & maudit pretexte qu'ils prennent des desordres pour la pluspart imaginaires, lesquels toutesfois ils descriuent comme s'ils estoient tous tragiques & sanglans, afin que faisans croire à vos peuples, que tout est renuersé & perdu, il soit loisible à chacun de vos subiets, de se rendre, non seulemẽt

le iuge de vos plus secrets conseils, mais aussi l'executeur des plus iniustes entreprises que vos ennemis pourroient susciter, comme il se faict ordinairement sous le pretexte du bié public. Leurs escrits publient assez ouuertemét, & deuant tout le monde que c'est leur intention. Car autrement oseroient ils menacer cõme ils font, auec des paroles dignes d'estre chastiees par le feu du Ciel? Oseroient-ils s'addresser à la Reine vostre treshonoree Dame & mere, auec vne effronterie diabolique pour luy crier, furieux & enragez qu'ils sont, *Qu'elle ne pourra point faire ce qu'elle veut*? Qui est, Sire, en effect escrire publiquement, qu'il ne se fera rien de ce que vostre Majesté veut, puis que la Reine ne veut rien qu'auec vous, & pour vous, ains qu'auec tout vostre conseil, & pour le bien de vostre Estat. Et que signifient ces mots funestes, *Que le peuple mal traitté murmure, & ne cherche que de se mettre en franchise*? Sont-ce les paroles d'vn François, & non plustost de quelque Demon, qui semble monté de l'abisme, pour prescher la subuersion de ceste Monarchie, & la ruine de tout le peuple François? Car a-t'on iamais perdu les Estats, que soubs le pretexte de la liberté des peuples, ny ruiné les peuples, que par le semblant qu'on a faict de vouloir procurer leur bien? Et ceste protestation pouuoit-elle venir que d'vne ame toute desesperee, & toute esperduë du desir forcené de voir renuerser sans-dessus-dessous vostre Estat, lors que ce Pacifique qui iette tousiours feu & flamme de rage & de desespoir, s'escrie auec fureur, *Adieu patience*? Et le crie au nom des François, qu'il appelle, infame, & mauuais François qu'il est, *vn peuple capricieux*? comme disant des François par mespris, & auec opprobre, ce que l'Empe-

reur Adrian disoit des Egyptiens, *que c'estoit vne nation volage, qui estoit tousiours aux escoutes, tousiours emportee par les bruits, les plus legers, & tousiours mescontente de son Estat present.* Ces boute-feux descouurent assez le dessein qu'ils ont de rendre vostre Maiesté odieuse à son peuple, & de descrier deuant V. M. la fidelité de vos subiets; osans, apres auoir appellé vos François, *vn peuple capricieux, & qui ne cherche que les moyens de se mettre en franchise*: osans, dy-je, sans craindre Dieu, ny le glaiue de vostre Iustice, escrire seditieusement & faussement à la veuë de toute la Chrestienté, *que vostre Maiesté va perdre la raison dans la coupe de Circé, & que vous voulez degenerer de la vertu de vos ancestres.* Paroles qui tesmoignent fort bien, quel est le naturel de ces cœurs felons, du milieu desquels la passion les arrache, & qui iustifient suffisamment que les Autheurs de ces escrits seruẽt V. M. comme ces anciens barbares seruoient leurs Dieux, en leur sacrifiant des chiens, & mettant vne partie de leur pieté à immoler & offrir des victimes ordinaires à l'impudence. Leur mauuaistié, leur passion, leur naturel factieux, la foiblesse, & l'impuissance de leurs esprits, se descouurent si clairement par leurs escrits, qu'il a semblé long temps que la guerison de tels phrenetiques dependoit du mespris qu'on feroit d'eux. On voit aussi clairemẽt qu'ils escriuent le plus souuent des choses qu'ils ne sçauent point, & qu'ils peruertissent grossieremẽt. Outre l'asseurance infaillible que les bons François donnent tous les iours publiquemẽt de leur fidelité inuiolable à vostre seruice, laquelle toutes les nations estrãgeres, toutes les malices du siecle, toutes les puissãces du mõde ensemble, ne pourrõt iamais Dieu aidãt, esbrãler: laquelle aussi deteste ces escrits

outrageux, calomnieux , pleins de fiel & de venin, qui n'ont autre cōmencement qu'vn chagrin plein de malice, & d'enuie; & se finissent tousiours, par le desespoir que leur donne la conscience, laquelle les combat, les accuse, & les declare conuaincus d'auoir merité la mort, ayant escrit furieusement contre vostre Maiesté, & s'estant efforcez de troubler la paix, & le repos de vostre Estat par l'insolence de leurs libelles. Mais d'autant que les plus constantes resolutions à bien faire, peuuent en fin s'ennuyer des desguisemens & des artifices continuels, dont on vse pour les esbranler, Il a esté iuste & raisonnable de passer l'esponge sur le fard, & d'oster le voile à ces escriuains seditieux. Qui sont tels, Sire, qu'il ne leur suffit pas de commettre vn crime digne de mort, escriuans des libelles diffamatoires cōtre vostre Maiesté, contre celle de la Reyne vostre mere, contre les Princes & contre tous les principaux ministres de vostre Estat: qu'il ne leur suffit pas de publier des escrits seditieux, & qui n'ont autre dessein que d'enflammer les courages des peuples, & de les porter à toute sorte de desordres & de ruines: qu'il ne leur suffit pas de diffamer vostre Maiesté, vostre Conseil & les Estats generaux du Royaume, tout le corps de vostre Clergé, toute vostre genereuse Noblesse: mais comme s'ils s'estoient deuoüez à ne commettre point de maux qui ne soient tragiques & funestes, ils prennent à tasche d'exposer vostre Maiesté à la hayne de ses subiets: osent se rendre à vostre face les deffenseurs de vostre Parlemēt contre vous-mesme : osent auec entreprise enragee luy donner pour protecteur le peuple de Paris, & à tout l'Estat en general, les Princes de vostre sang, se iettans dedans ce desespoir feint & simulé, comme

ſi voſtre Maieſté vouloit deſtruire le parlement de France qu'elle aime plus affectueuſement : ou bien qu'elle vouluſt tourner ſes armes cōtre ſes ſubiets, qu'elle affectionne auſſi cherement que ſa propre vie. Permettez moy donc, Sire, que ie deſcrie la malice de ces impudens & ſeditieux, afin qu'il ne ſoit pas dit, qu'il y a pluſieurs malheureux qui eſcriuent pour accuſer meſchamment la iuſtice du gouuernement de voſtre Eſtat, & qu'il ne s'en trouue pas vn ſeul qui prenne la plume pour le defendre. Ce Pacifique ſanglant eſcrit, *pour la defenſe du Parlement*. Mais à qui en veut-il en effect, & contre qui eſcrit-il, ſi ce n'eſt contre le Roy, qui eſt luy ſeul, le vray, le legitime, & le iuſte defenſeur, & protecteur de ſon Parlement? qui peut luy ſeul le maintenir, & le conſeruer en l'honneur, & en la dignité que les Roys ſes predeceſſeurs luy ont donnee, qui leur veut luy ſeul plus de bien, & leur en peut plus faire ſous ſon regne, que tous les hommes enſemble ne leur en ſçauroient iamais iuſtement procurer, qui ſeul priuatiuemēt à toute autre perſōne de quelque qualité & cōditiō qu'elle ſoit, a le droit & le pouuoir de donner ou d'oſter à ſes parlemens, ce qu'il verra bō eſtre pour le bien de ſon ſeruice, & pour le ſalut de ſon Eſtat, & qui neātmoins n'a iamais eu la volōté de deroger à la dignité de ce celebre corps de Iuſtice : Ayant eu touſiours au contraire ce deſir enuers meſſieurs du parlement, de les combler de biens, de felicité, & d'hōneurs, & de les retenir tres-eſtroitement vnis à ſon ſeruice, par toute ſorte de biens, faits, comme ils s'y ſentent naturellement obligez de leur coſté, par la dignité de leurs charges, par exemple de leurs deuanciers, qui ont touſiours bien-faict, & par la neceſſité de leur propre conſeruation,

uatiō,qui ne peut eſtre ſeparee d'vne entiere & abſoluë obeïſſance aux cōmandements de ſa Maieſté? Les Rois ſont les peres du peuple : & iamais il n'y eut famille au monde ſi heureuſement reglée, qu'il n'y ſoit arriué que les peres ſe ſoient faſchez cōtre leurs enfans, & que les enfans n'ayēt addreſſé leurs plaintes à leurs peres: Mais que ſur cela,les ennemis du repos de la maiſon prennēt ſubiet de defēdre les enfans contre le pere, ou de diffamer le pere à l'endroit des enfans? Cela ne ſe faict point pour y mettre la paix: mais pour faire d'vne legere diſpute vne querele formée,d'vne eſgratigneure vne playe, & d'vne eſtincelle vn embraſement.C'eſt ce à quoy tendent ces eſprits malins, qui veulent ſur d'aſſez foibles occaſions, faire croire que tout eſt perdu, & qui publient dans ce Royaume tres-floriſſant, ces diaboliques & fauſſes propheties. *Vous eſtes au declin de ceſte Monarchie, il faut qu'elle periſſe. Il faut qu'il periſſe cet Eſtat. Il a trop long temps duré, & ſera-ce en ce temps, plus qu'en nul autre.* Et ce ſont ces fauſſes predictions deſquelles ce feint Pacifique faict compte, & que parauanture il a publiées luy meſmes, ayant eſcrit auſſi du mariage du Roy, *Qui ſera le ſeul moyen de le dethroner.* Ainſi taſche-t'il malicieuſement de faire croire, *Qu'on prepare le fer & le tranchant contre le Parlement: Qu'on y veut aller à main armée pour deſchirer ſes remonſtrances.* Ainſi oſe-t'il dire au Roy malheureuſement, & ſans auoir peur d'eſtre briſé de la foudre,comme ſon impudence le merite: *Arreſtez-vous là grand Roy,d'aller ainſi à main armeé contre le Parlement?* Mais que le Dieu viuāt ſoit Iuge de la peruerſité de ton cœur, ſeditieux que tu es, qui inuentes malicieuſement vne maudite & deteſtable calomnie, qui combats meſchamment Caſſandre.

contre le ſentiment de ta propre conſcience, eſtant dementy par tout autant qu'il y a de bons François, qui ſçauent certainement que cela n'entra iamais dedans l'eſprit du Roy, qui ſçauent que la Reine a proteſté publiquement à Meſſieurs du Parlement, que le Roy & elle eſtoient tres-bien perſuadez des bonnes, & ſaines intentions du corps de la Cour: qui ſçauent auſſi que ces Meſſieurs qui ſont graues en toutes leurs actions, ne peuuent auoir donné lieu à vne apprehenſion ſi legere, & ſi eſloignee d'apparence. Il eſcrit donc, non pas ce qui eſt veritable, ou qu'il apprehende deuoir aduenir: mais bien ce qu'il voudroit que le Roy feiſt & que Meſſieurs du Parlement creuſſent, eſtimant que de ceſte opinion ſuruiendroient des troubles parmy le peuple, qu'il appelle au ſecours; ſur les ruines, les deſordres, & les calamitez duquel toutesfois tels ſeditieux baſtiſſent toutes les eſperances de leur fortune à venir. Mais ils ſe trompent grandement, & Dieu confondra la malice de leur cœur. Car ce Senat tres-auguſte, par ſa ſageſſe & prudence ordinaire, ſçaura bien pouruoir à ce que tels mauuais garnemens & ſeditieux ſoient chaſtiez ſelon leur merite, s'ils peuuent eſtre quelque iour recognus: Il ſçaura auſſi tres-bien iuger, qu'il eſt neceſſaire de faire ceſſer le pluſtoſt qu'il ſera poſſible, le ſuiet & pretexte que ces eſprits phrenetiques ont pris pour conceuoir ces opinions funeſtes, & pour cet effect recherchera à l'inſtãt les plus ſages, & les plus iuſtes expediés qu'on pourra trouuer, pour ſe tirer de ceſte occurrence, de laquelle il eſt tout notoire que les meſchans voudroient profiter au preiudice du Roy, au deshonneur de la Cour, & à la ruine du peuple. Ce n'eſt point monſieur le Prince: Ce n'eſt

point le peuple de Paris (quoy que ce seditieux s'addresse à eux)qui ont le grand& le premier interest à la conseruation de Messieurs de la Cour de Parlemét.C'est leRoy,leur souuerain Seigneur,qui ne pourroit les perdre, qu'en s'affoiblissant soy-mesmes, & qui ne pourroit aller à leur ruine, que par celle d'vne des plus notables parties de son Estat. Aussi ne recherchent-ils point,ny ne desirent auoir autres intercesseurs ou protecteurs, que la sincerité de leurs intentiõs, que leur zele ordinaire au seruice du Roy, & que le desir qu'ils ont de mourir, plutost que d'aider ny directemét ny indirectemét à réuerser le respect, & l'obeissance absoluë que tous les Frãçois doiuent à leur Roy. Et sans doute ils trauailleront à punir & chastier comme il faut ceux qui appellent le peuple ou les Princes à leur secours contre le Roy ; sçachans tres-bien qu'on ne va point au deuant du courroux des Rois, que par de tres-humbles remonstrances, non plus qu'on ne se courrouce point contre le Ciel quand il tonne, ains on y addresse ses vœux & ses prieres, auec humilité & obeissance, dont s'ensuit le salut des hommes, & la paix de l'Vniuers. Aussi le faict dont il est question, requiert qu'on punisse ceux qui veulent rapporter toute sorte d'euenemens à la ruine de l'authorité du Roy,& à la subuersion de l'Estat. Car il ne s'agit point d'aucuns differends qui soient tels, qu'il faille se jetter en des tumultes, & dans les desordres, qui à la fin trainent ordinairement auec eux la ruine entiere de ceux qui leur ont donné commencement. Messieurs du Parlement auoient presenté des remonstrances au Roy, lequel a declaré par Arrest de son Conseil, qu'il ne les auoit pas euës pour agreables, pour beaucoup

de raiſons tres-importantes à ſon ſeruice,&au bien de ſon Eſtat. Il a voulu qu'on ſe contentaſt de ce que les deputez des Eſtats generaux du Royaume auoient faict ſur ce ſubiet. Il a voulu differer à vne autre ſaiſon le remede des maux qui trauaillent cet Eſtat,afin de pouruoir cependant à ce qui eſt le plus important, & qui le touche de plus pres. Il a tres-bien ſceu que les Eſtats parfaicts, & au gouuernement deſquels il n'y a rien à redire, ne ſe trouuent point en ce monde,& que bien ſouuent les peuples appellẽt le mal de l'Eſtat,ce dequoy ils ne cognoiſſent pas les cauſes principales. Il a veu dans ces remonſtrances, vn grand nombre d'articles, qui ont voirement eſté propoſez auec zele par meſſieurs de la Cour, mais dont les memoires auoient eſté fournis par quelques particuliers eſmeus de raiſons,biẽ eſloignees de celles de l'intereſt public. Neantmoins il a declaré à Meſſieurs du Parlement en leur preſence, par la bouche de la Reine ſa mere, en la reſponce qu'elle leur fit, que ce n'eſtoit nullement du corps de la Cour dont il ſe plaignoit, ſçachant tres-bien comme il eſt compoſé d'vn tres grand nombre de perſonnes fidelles,veritables,&qui ont fort bien merité du public, par la longueur & la fidelité de leurs ſeruices. Que ce dont il ſe faſchoit eſtoit que quelques vns en particulier, auoient employé beaucoup de paſſion, & d'artifice, pour ietter parmy eux des ſemences de diuiſion, leſquelles pourroient cauſer du mal dans ſon Eſtat s'il n'y eſtoit pourueu. Tout cela n'a point paſſé les limites de tres-humbles remonſtrãces des ſubiets à leur Roy, ny celles d'vn commandement ſouuerain du Roy,enioignant à ſes ſubiets de luy laiſſer gouuerner, & cõmander ſon Eſtat par l'aduis de la Reyne,

& de ſon Conſeil, & les admoneſtant de ne croire point à tout plein de calõnies & d'inuentions propoſees, pour diuiſer ſon Eſtat, & pour rẽdre odieux ſes principaux miniſtres, deſquels Dieu s'eſt ſeruy ſous le commandement, & l'heureuſe regence de la Reyne ſa mere, pour retenir durant cinq annees la France en vne pleine paix & tranquillité. Il n'y a celuy de Meſſieurs du Parlement, qui puiſſe ſans trembler, pẽſer aux effects de l'ẽuie, & du murmure des peuples contre ceux qui ſont employez au gouuernement de l'Eſtat, s'il vient à conſiderer de pres ce qu'il auroit fait, & qu'il auroit eu à faire, eſtãt en leur place, durãt vne minorité aſſez longue, & qui a eſté trauerſée d'auſſi faſcheuſes affaires qu'aucune autre. Il n'y a celuy auſſi qui ne ſçache cõme il eſt ordinaire de propoſer des accuſatiõs cõtre les perſonnes eſleuées aux charges publiques, & que neãtmoins le plus ſouuent quand on vient à les examiner, elles ſe trouuent eſloignees de la verité: ce qui ne reuient pas pourtant au deshonneur des Iuges equitables qui les reçoiuent: d'autant qu'ils ſçauent tres-bien mettre difference entre les accuſatiõs, & les preuues qui conuainquẽt. Iamais homme ne fut ſi ſtupide, que de iuger mal de la ſincerité des iuges, pour auoir receu de telles accuſations. Ny iamais hõme ſi inſenſé, que de croire, que les Roys n'ayẽt le droit & le pouuoir de iuſtifier publiquemẽt leurs ſeruiteurs, des plaintes formees contre eux, lors principalement qu'ils voyent qu'il y va du bien de l'Eſtat, lors que ces accuſatiõs ſont priſes des actiõs, que les Roys cognoiſſent eux meſmes mieux que tout autre ne ſçauroit faire, deſquelles auſſi ils cognoiſſent les autheurs, le commencemẽt & la ſource de leurs meſcontentemens, & la fin qu'ils ſe ſont

proposee. Tant y a que le Roy croist tous les iours en aage,& en experiēce, & il sçaura bien tousiours mettre difference entre le corps de la Cour, qui est sain, & tout entier pour son seruice, & la malice de quelques esprits factieux qui sont en fort petit nombre, lesquels pour se rendre necessaires, & pour se faire caresser en mal faisant, cōme il n'est que trop ordinaire en ce temps, ont cerché de tous costez l'appuy des grāds pour faire leur coup, & ont ietté ces premieres semences de diuision. Et le bon-heur de son regne sera sans doute, que ceux-là mesmes dans peu de temps se remettront deuant les yeux leur deuoir pour le suiure, afin d'attirer sur eux la benediction de Dieu, & l'amour de leur Prince. Grand & Auguste Senat, qui n'auez point besoin des aduantages, & des prerogatiues, que ces flateurs & seditieux escriuains proposent, nō pour vostre bien, mais pour se preualoir des diuisions de l'Estat, & pour trouuer seureté à leurs crimes; en ces esmotions voyez leurs procedures insolentes, & faictes maintenant recognoistre, comme vous auez tousiours faict, & aux peuples François, & à toutes les nations estrangeres qui ont cognoissance de cet Empire, que vous n'auez point d'autre but que la paix de l'Estat, & la grandeur de vostre Roy, soubsmettans à son bien & à sa volonté toutes vos affections, comme à vostre Pere, & à vostre souuerain Seigneur. Preuenez l'artifice de ceux qui auec dessein veulent interesser vostre corps, au ressentiment de certains termes de l'Arrest du Conseil, lesquels ne vous touchent point ny de pres, ny de loing, & qui n'ont iamais esté entendus, & ne le peuuent, ny ne le doiuent estre, que de ceux qui ont, il y a desia long temps publié

hors de la Cour la pluspart de ces bruits, qui ont femé des memoires faux parmy le peuple, & qui finalement par leur artifice en ont donné l'impreffion à quelques-vns parmy vous, qui fe font laiffez furprendre, efmeus neantmoins d'vn bon zele, & qui doiuent fe contẽter d'auoir & le public & leur confcience, qui tefmoignent affez la fidelité de leurs actions, & la verité de leurs paroles: fans qu'il leur faille plus apprehẽder le blafme, qui n'eft donné qu'à ceux-là feulement, qui par malice ont inuenté beaucoup de faux bruits pour rompre l'harmonie de cet Eftat. Allez au deuant des maux que ceux-là recherchent auec grand foin, qui trauaillent ordinairement à changer toutes nos chaleurs en fieures populaires: & qui ne parlent de vos aduantages que pour diminuer l'authorité du Roy, qui eft la vraye fource de la voftre, puis que vous n'auez point d'autre gloire que celle que fa Majefté vous donne, & que vous ne reluifez parmy les peuples que des rayons de fa grace, de fa clemence, & de fa grandeur. A laquelle vous foumettans, comme vous auez toufiours faict fort dignement, vous eftes dans cet Eftat tout ainfi que les Anges dans l'Vniuers, qui ne veulent pas mefme eftre nommez que fouz l'ombre du nom de Dieu: non plus que vous ne voulez point auoir aucune dignité, aucune puiffance ny iurifdiction, que fouz le fouuerain Empire du Roy. Ainfi ferez-vous toufiours recognus de tous, non comme vous reprefente cet impudẽt flateur, qui vous defcrit ainfi que des monftres, *vn corps à plufieurs teftes comme le Gerion des Poëtes, à plufieurs mains, comme Briareus*, ou comme vn de ces complices defcrit les Eftats generaux, *Ainfi qu'vn Cerbere à trois teftes*: Mais vous

ſerez veritablement recognus,& publiez des ſiecles à venir, comme le vray ſanctuaire de la Iuſtice de ce Royaume, dans lequel reluiſent la pieté enuers Dieu & le Roy,& voſtre affectiõ touſiours incliné à la paix de ſon peuple. Mais voicy la pierre d'achoppement, contre laquelle ces deteſtables eſcriuains veulent, au moins s'ils peuuent, faire heurter les peuples, à quoy ils font tous leurs efforts, depuis quelque temps, y faiſans ſeruir ſoigneuſement tous les euenemens les plus inopinez, & les moins preueus. C'eſt l'alliance Sire, que V. Majeſté à faite auec la maiſon d'Eſpagne,de laquelle ils prediſent tous les malheurs, que nous ſçauroient ſouhaiter les plus cruels ennemis de cet Eſtat, laquelle auſſi ils deſcrient auec des exclamatiõs ſi tragiques, qu'on iuge bien aiſément de leur rage,& des effects qu'elle produiroit, ſi les peuples ne cognoiſſoient tres-bien comme ils font, la ſource, & l'origine dont elle procede. Au commencement que ceſte alliance fut publiée, il n'y auoit que ceux de la Religion pretenduë reformée, qui en faiſoient du bruit ſur les fauſſes impreſſions que leur donnoient certains eſprits d'entr'eux, qui eſtoient mal-contens, de voir que leurs Majeſtez fauoriſoient quelques vns à la Cour, auſquels ils n'eſtoient pas bien affectionnez. Et cõme pour lors ceux qui eſtoient dans vne de leurs factiõs, laquelle eſtoit hors de la Cour, rendoient aux leurs ceſte alliance ſuſpecte, ainſi au cõtraire ceux là qui depuis l'aſſemblee de Saumur, s'eſtoient portez plus moderémẽt aux affaires, l'approuuoient grandement,& publioient de viue voix & par eſcrit, que c'eſtoit vne entrepriſe impie, que les eſtrangers qui eſtoient de meſme religion auec eux,condamnoient ouuertement comme pleine de

ſcandale.

ſcandale, eſtant choſe indigne de voir que les ſuiets ſe formaliſent contre le mariage de leur ſouuerain, & prennent la hardieſſe de le vouloir aſſubietir à ſouffrir vne rigueur tyrannique, que le moindre d'entr'eux ne voudroit pour rien endurer, à ſçauoir de ſe marier à l'appetit d'autruy, & non pas ſelon ſa volonté, & ſelon la volonté de ſes plus proches. Ils remonſtroiẽt auſſi qu'en meſme temps la Reine par vne ſinguliere prudence, & digne de grande loüange, auoit entẽdu à vne autre alliance, laquelle leur deuoit donner plus de ſeureté, que celle d'Eſpagne ne leur pouuoit cauſer d'ombrage. Et ſi biẽ depuis ce temps-là, quelques intereſts particuliers qui ſont auiourd'huy la ſeule cauſe de toutes les plaintes, ont faict changer de langage à quelques-vns d'entr'eux; ce n'eſt qu'vne preuue de la miſere de ce ſiecle, & de leur mauuais naturel, qui ſe chãge par l'vtilité, & n'a repos que dans l'inquietude, & dans les remuements. Le plus fort argument dont on ſe ſeruoit pour diffamer ceſte alliance eſtoit, qu'elle n'auoit point eſté baſtie ſur autre fondemẽt que ſur celuy de leur ruine, & que c'eſtoit pour les chaſſer quelque iour de la France, comme on auoit chaſſé hors de l'Eſpagne les Maures & les Grenadins. Et ie ne doute point que ceux qui tirent du profit de toutes occaſions pour mal faire, ne continuent encore de leur donner ces faux aduis. Mais leurs Majeſtez y ont fort ſagement pourueu par la publication & renouuellemẽt des Edicts de pacification, & par les ſolẽnelles declarations qu'elles font tous les iours, d'aimer & d'affectionner tous leurs ſujets ſans acception de perſonnes, comme faiſoit le feu Roy, de tres-glorieuſe memoire. Auſſi les mieux aduiſez d'entr'eux, & ceux qui auoiẽt eux-meſmes

autres-fois enuoyé en poste dans les Prouinces ces mauuais aduis, parlent maintenãt tout d'vne autre façõ, depuis qu'ils ont approché de plus pres leurs Majestez, & qu'ils ont recogneu la sincerité, & la bonté de leurs intentions. D'abondant vn chacun peut bien s'apperceuoir que les faueurs & les gratifications qu'on leur faict tous les iours, & le soing qu'on a de cõseruer les Edicts faicts en leur faueur; voire mesmes de pardonner facilement les fautes de ceux d'entr'eux qui par inconsideration s'estoiẽt portez à des procedures violentes, sont autant de tesmoignages certains, qu'on ne cherche point de leur faire du mal, & que le mariage qui se fait pour la paix de la Chrestiẽté en general, n'a point de mouuemens secrets pour couurir la France d'vn deluge de sang, qu'on verroit espandre, si on vouloit regler la religion par les armes, & imprimer la croyance dans les cœurs auec la pointe de l'espee. C'est ce qui faict que par vn iuste iugement de Dieu, qui ruine le mensonge par luy mesme, il est arriué que les ennemis de ceste Alliance, & de nostre repos, ont témoigné qu'ils sõt hors de sẽs en la calõniant. Car au lieu que quelques-vns d'entr'eux menacent ceux de la Religion pret. reformee, de l'inquisition & du bannissement, vn autre non moins maling que ses compagnons, les demantant & se demantãt soymesme escrit: *Que le Roy d'Espagne, par ce mariage, se rendra amis nos alliez, cassera son Inquisition, ne se souciant du Pape que pour son bien, mettra liberté de consciẽce en ses pays, & en vn besoin prendra le Turban, pour nous ruiner.* Ce qui mõstre qu'on ne sçauroit iamais assez blasmer, ny punir ces seditieux qui ne rẽplissẽt leurs escrits, que de l'escume de leurs passions desperees, & qui ne predisẽt aucunes sortes de malheurs, que ceux desquels ils desirent auec impatiẽce, l'accom-

pliſſement. Or depuis quelque tẽps on a veu parmy les Catholiques, que quelques vns ont formé des plaintes cõtre ce mariage, qui ont faict croire aux peuples que ceſte Alliance les faſche, par ce qu'ils s'imaginent que le Roy ſera beaucoup plus abſolu dedans ſon Royaume, quãd il n'aura rien à craindre de la part des eſtrangers. Ce nonobſtant quelques ames foibles, apprehendẽt que ce ne ſoit le moyen pour nous precipiter dans vn abyſme de malheurs. Et c'eſt pour les tromper, & pour fortifier en eux ceſte apprehenſion qu'on eſcrit, que par ce moyen le Roy va perdre ſon Royaume. Mais qu'eſt-ce autre choſe, ſi ce n'eſt trop groſſierement publier le deſeſpoir de leur party? Car qui eſt celuy auquel ils perſuaderont, qu'vne Princeſſe d'Eſpagne venant en France, puiſſe plus pour renuerſer le Thrône de noſtre Roy, qu'vne Princeſſe de France alant en Eſpagne, ne pourra pour renuerſer le Thrône de celuy qui leur donne tant d'ombrages? Outre plus, qui eſt celuy qui croira que ceſte tres-illuſtre Princeſſe, reſeruee du Ciel, pour affermir la paix des deux plus grandes Monarchies de la Chreſtienté, venãt en France auec ſes Dames d'honneur, y viẽne cõme auec des armees des feintes Amazones, pour deſtruire cet Eſtat, pour oſter la France à ſon Roy, pour ſe l'oſter à elle-meſme; pour priuer le Roy ſon Eſpoux, de ſon Sceptre, afin d'eſtre apres cela vne Royne ſans Royaume; & comme ces meſchãs oſent dire, abbayans contre elle ainſi que des chiẽs enragez, afin d'eſtre *Vne princeſſe desheritee en Eſpagne*, & pour eſtre femme d'vn Roy de Frãce, deſpoüillé de ſon Eſtat, & ruiné de fonds-encomble? Hé! que vos impoſtures ſont maudites, Eſcriuains, qui rempliſſez vos cayers de ces fureurs! Hé! que vous

eſtes outrageux contre la nation Françoiſe, & bien mal-heureux de vous deſchirer ainſi vous meſmes, comme ſi vous eſtiez forcenez! Car n'eſt-ce pas publier, qu'vne ſi grande & ſi puiſſante Monarchie que la Françoiſe, qui a touſiours dompté ſes ennemis; qui à diuerſes fois a eſté aſſaillie de toute l'Europe, & s'eſt neantmoins tres-heureuſement conſeruee durant douze ſiecles, qui a reſiſté aux armes des plus belliqueuſes nations de la terre: Que dis-je, ceſte grande & inuincible Monarchie, eſt auiourd'huy deuenuë ſi chetifue, & ſi miſerable, que les Eſpagnols la doiuent engloutir ſeulement en la regardant? Et n'eſt-ce pas releuer la gloire des Eſpagnols, & prendre plaiſir à diffamer, & à deshonorer autant qu'on peut tous les Frãçois? N'eſt ce pas donner ſujet aux ennemis de l'Eſtat, d'entreprendre hardimẽt, s'ils ſe peuuẽt perſuader que la Frãce ſoit ſi foible, que ces meſchãs la diſent eſtre? Non nõ: Ce n'eſt pas vn Eſtat que les Eſtrãgers puiſſent iamais conquerir: Quand meſmes le Roy d'Eſpagne, & tous ſes alliez, auroient ſus pieds tout autãt qu'ils ont d'hõmes dans leurs Eſtats, & qu'ils auroient formé le deſſein de nous aſſubiectir, la moindre Prouince du Royaume auroit dequoy arreſter pour long tẽps le cours de leurs conqueſtes. Auſſi n'eſt-ce pas ce que ces gens là craignent: & ils n'oſent pas dire qu'ils ont peur que par ce moyen il n'y aura plus de guerre, ny de troubles en Frãce, & que la paix y florira longuement, qui ſera la plus grãde affliction qui leur puiſſe arriuer. Le but principal de ceſte alliance a eſté l'eſtabliſſement d'vne bonne & longue paix entre tous les Princes Chreſtiẽs. Elle a eſté autresfois deſiree par le feu Roy: Et ſi Dom Petro de Toledo venãt en Frãce luy en euſt parlé en la forme qu'il deuoit, & cõme il en eſtoit

chargé, elle euſt eſté pour lors pleinement arreſtee. Les deſſeins qui luy firent depuis changer celuy là, ayans eſté deſtruits par ſa mort funeſte & lamentable; la Reyne tres-bien cõſeillee a choiſi de ces diuerſes affectiõs du feu Roy, celle que le tẽps, l'aage du Roy, & la neceſſité des affaires l'ont obligee de ſuiure. Ce qu'elle a fait conformémẽt au deſir vniuerſel de tous ceux qui ayment la paix des Princes Chreſtiẽs; auec le conſentemẽt meſmes, & l'applaudiſſement de tous ceux qui ſe plaignent maintenãt; auec le deſir, l'approbation, & les vœux des Eſtats generaux du Royaume, qui ont preſenté de tres-inſtantes ſupplications à leurs Majeſtez pour l'accompliſſement de ce mariage. Ce qui eſt en ſomme tout ce qu'on peut ſouhaitter, pour vne alliance authoriſee & extraordinairement aſſiſtee de la benediction de Dieu. Ces effrontez eſcriuains qui trãchent des Conſeillers d'Eſtat, meſurent la grandeur des affaires, qui ſont les plus importantes, par leur ſeule paſſion, & n'en peuuent parler, que ſuiuãt les mouuemẽs de leurs affections desbordées. Ils voudroiẽt que le Roy rõpiſt ſon mariage; que la Reyne déſiſt ceſte alliance pour gratifier leurs mauuaiſes volõtez, & que les miniſtres de l'Eſtat ſe portaſſent à ceſte laſcheté, par les apprehẽſions & les terreurs Paniques, leſquelles ils leur propoſent de toutes parts, tantoſt de la ruine de l'Eſtat, tantoſt de la leur en particulier, que de cõſeiller à leurs Maieſtez de violer leur foy dõnee, & de deſchirer auec imprudẽce, ce que Dieu a cõioint par le moyẽ de la parolle mutuellemẽt donnee ſur ceſt affaire, par les deux plus grãds Roys du mõde, pour la paix cõmune des Chreſtiẽs. Et c'eſt en effect deſirer que le Roy rõpe & viole ſa foy publiquemẽt, & à la veuë de tout le mõde en vn ſubiect ſi ſaint que celuy du mariage, &

cela ſur les premieres annees de ſon regne, faiſant eclipſer la lumiere de ſa foy,& de ſa cõſtãce en ſon Orient. C'eſt rendre inutiles les vœux de tous les Chreſtiens, pour la paix de ces deux Monarchies. C'eſt en fin rechercher les moyẽs pour nous ietter à la guerre,& c'eſt tout le deſſein qu'ont eu les premiers autheurs de ces plaintes. Mais que ces eſcriuains,& ceux qui les pratiquẽt ſe ſouuiennẽt, qu'ils deſcriuẽt dãs leurs Satyres, cet Eſtat ſi miſerable, ſi deſnué de finãces, & ſi proche de ſa ruine, que c'eſt grãde merueille s'il leur reſte vne ſeule eſtincelle de droit iugemẽt, qu'ils ne recognoiſſent que ce ſeroit dõques vne cruelle impieté, de porter par leur mauuais cõſeil vn eſtat ſi malade que ceſtuy-cy, à rõpre auec le Roy d'Eſp. lequel ils deſcriuẽt au contraire ſi puiſſant qu'il peut à leur cõpte diſſiper & ruiner tout l'Eſtat quãd il voudra. En fin ils ſõt ſi impudẽs que de propoſer meſme auec menaces d'autres mariages au Roy, ſur leſquels quãd ainſi ſeroit qu'on voudroit ſe laiſſer vaincre à leurs perſuaſiõs, ils ne trouueroient pas moins de ſubiet, pour declamer par les exẽples du paſſé cõtre leur Roy, qu'ils font en celuy d'Eſpagne: tant ils ſont maudits en leurs mauuais iugemens. Que puiſſent-ils s'amẽder pour ne deshonorer plus les Frãçois, cõme ils fõt és païs eſloignez, par le moyẽ de leurs calõnies & de leurs blaſphemes! Vne des plaintes qu'ils fõt auſſi reſonner biẽ haut, c'eſt que par le moyẽ de ce mariage, le Roy quitte toutes ſes anciẽnes alliances; & c'eſt le ſubiet ſur lequel ils s'eſcrient que tout eſt perdu. Mais il eſt manifeſte à toute la Chreſtiẽté, que leurs Majeſtez ont religieuſemẽt conſerué iuſques à preſent toutes les anciẽnes alliances de ceſte Couronne. Ce qu'elles feirẽt paroiſtre en l'affaire de Iuliers auſſi toſt apres la mort du Roy. Et depuis quand

Meſſieurs des Eſtats eurent armé les premiers,& le Marquis de Spinola apres eux,le Roy aſſiſté du Cõſeil de la Reyne,a apporté toute ſorte de diligence, afin d'arreſter le cours de ces remuemẽs; & a par sõ authorité fait que les choſes n'ont point empiré: Ce qu'il a fait en faueur de Meſſieurs des Eſtats, auec leſquels il entretiẽt ſoigneuſemẽt tous les traittez du feu Roy,ſans qu'il y ait rien à redire. Et il eſt hors de leur puiſsãce d'alleguer l'exẽple d'vne ſeule actiõ de l'eſtat,qui ait eſté faite au preiudice des alliances du feu Roy. Car pour ce qui eſt des affaires de Sauoye,deſquelles ils parlent à preſent plus que d'aucun autre, le Roy y a donné tel ordre, que ſi le Duc de Sauoye de ſon coſté euſt faict ce qu'il pouuoit,il y a long tẽps que l'armée du Roy d'Eſpagne ſe fuſt retirée. Ce qui neantmoins n'empeſche point que touſiours le Roy ne face cognoiſtre au Roy d'Eſpagne, le ſoin qu'il a de maintenir l'alliance de Sauoye,& de s'oppoſer à ſon oppreſſiõ. Ce qui veritablement eſt le principal moyẽ de ſa cõſeruatiõ: mais ces gens icy qui veulent à leur poſte diſpoſer des conſeils des Roys,croyẽt que c'eſt abandonner le Duc de Sauoye, de n'enuoyer point des armées à ſon ſecours,& de ne faire pas ouuertemẽt la guerre au Roy d'Eſpagne. Et c'eſt vne preuue viſible,s'ils ſont bons ou mauuais Frãçois,puis qu'ils ne deſirẽt point que le mal d'autruy ſoit deſtourné, ſi ce n'eſt par le noſtre. Eux toutesfois qui ſçauent biẽ qu'au cõmencemẽt que le Duc de Sauoye s'arma cõtre le Duc de Mãtouë,pluſieurs crioiẽt qu'il falloit ſecourir mõſieur de Mãtouë cõtre le Duc de Sauoye. Et encores à preſẽt au lieu de loüer,& admirer la dexterité du Cõſeil du Roy,qui sãs entrer en deſpẽce,a laiſſé arreſter les armes du Duc de Sauoye,afin qu'il ne face point ſouffrir à leurs Majeſtez cet affrõt,que

d'enuahir l'Eſtat du Duc de Mantouë nepueu de la Reine, & couſin germain du Roy : qui ſans armer, & ſans charger les peuples des ruines de la guerre, rend le Roy arbitre de ces deux grands Princes : qui faict que ſon authorité, laquelle ces mauuais François diſent eſtre ſi deprimee, va neantmoins iuſques là, qu'elle ſert de contrepoix dans la propre maiſon du Roy d'Eſpagne, pour l'empeſcher de ruiner les ſiens. Au lieu donc de loüer & de benir ces cõſeils, & de recognoiſtre que les reigles du gouuernemẽt de l'Eſtat ne ſuiuent point les caprices ny les paſſiõs des particuliers ; mais bien l'intereſt & la reputatiõ que leurs Majeſtez ont ſoigneuſement conſeruee iuſques à preſent en l'affaire de Sauoye, ils crient au feu & aux armes ; & voudroient voir terminer par le ſang, par l'eſpee, & par la ruine des peuples, ce à quoy tres-ſagement le Roy, auec l'aſſiſtance de la Reine ſa mere, ne veut employer que la prudẽce & la dexterité de ſon Conſeil, par le moyen dequoy, ſans effuſiõ de ſang, il faict plus paroiſtre ſa Majeſté & ſa force parmy les nations eſtrangeres, que par les moyens violens, deſquels les iſſuës ne reſpondẽt pas touſiours aux deſſeins des bons Rois, ny au zele de leurs peuples. Tant y a que l'iſſuë fera voir à ces temeraires, que le Roy eſt tres-aſſeuré qu'en cet affaire il ne ſuruiendra rien qui puiſſe donner iuſte ſubiet de le blaſmer d'auoir failly à proteger l'Eſtat du Duc de Sauoye autant qu'il le doit faire. Toutefois le Roy ne gratifiera point les curieux ſi auant, que de leur publier le ſecret de ſes affaires, duquel ils ſeroiẽt trop mauuais meſnagers; mais il fera voir en ſon tẽps par les effets, que tout ainſi qu'au Ciel Dieu diſpoſe des ſaiſons, nõ pas ſelon que les hommes les veulent, ce qui ſeroit perdre tout l'Vniuers;

esté. Et que les François eussēt esté plus soigneux de conseruer leur ancienne probité, qui estoit tout esloignee de la recherche des recompenses excessiues: mais les malheurs & les mescontentemens nous ont de si pres enuironnés, si souuent, & à si diuerses fois, qu'on ne pouuoit faire autrement qu'on a fait, si on n'eust voulu perdre tout. Parmy tout cela, on n'oublie point aussi de blasmer la fortune de quelques seruiteurs, qui ont plus largement recueilly les bien-faits de la Reyne; & ie m'asseure qu'il n'y a point d'homme de sens rassis qui ne voye dans ces libelles, infinies hyperboles sur ce subiet, & qui n'y lise ouuertement beaucoup de choses que la seule rage, & le desespoir leur ont peu faire escrire, pour essayer, par le moyen de ce qui est ordinaire à tous les Roys, & qui est comme vne marque eminente de leur grandeur, de raualer, & de representer en mauuaise forme, le bon-heur du gouuernement. La fin qu'ils se proposent rend leur plainte fort inique: & la grādeur des Princes ne peut pas estre reiglee és bien-faits qu'ils eslargissent, de telle façon qu'on les puisse faire departir esgalement. Iamais il n'en fut aucū, qui n'en vsast ainsi. Et beaucoup des plus grandes maisons de ce Royaume, qui seruent auiourd'huy dignement à l'Estat, rendent tesmoignage qu'à la fin, les biēs que les Roys font à ceux qu'ils veulent esleuer se trouuent tousiours dans l'Estat; & que les enfans qui en heritent payent auec le temps le public par leurs seruices; & font que les peuples, qui se trouuent esloignez de l'enuie prennent par ce moyen leur part, en la bonne fortune de ceux desquels on s'est plaint autresfois. Les exemples en sont si fami-

liers, & si frequens en France que chacun les void. Iamais aucun Estat ne fut si heureux, que d'auoir vne loy certaine pour les gratifications; & iamais on ne sçauroit assez blasmer ceux qui veulent lier les affectiōs des Princes aux regles de leur passion; qui veulēt leur oster la liberté qu'ils ont eux-mesmes biē chere, de faire du bien à qui il leur plaist, & qui veulent ouuertement se seruir de ce pretexte, pour diminuer l'authorité du Roy & exposer au mespris des peuples le gouuernement de l'Estat. En fin ie supplie treshumblement tous les gens de bien, qui oyent faire ces plaintes, de se ressouuenir de la procedure que tint anciennement Scipion l'Aphricain, lequel obligea plus sa republique qu'aucun homme de son temps. Ses enuieux l'accuserent d'auoir mal administré l'argent du public & l'en mirent en procés. Quand il fut venu deuant les iuges, au lieu d'entrer en excuses, & iustifications, estant tres-asseuré de sa bonne conscience, & du desir qu'il auoit tousiours eu de bien seruir; il leur dit genereusement, *Vn tel iour que celuy-cy, i'obtins vne belle victoire sur Annibal; parquoy laissant tout estrif & toute contention, ie suis d'auis que nous allions au Capitole, pour rendre graces à Dieu d'vnē telle victoire.* Ce qu'il fit à l'instant, estant suiuy de tout le peuple, qui courut apres luy, sans tenir aucū compte de ses accusateurs, quoy qu'ils fussent les Tribuns du peuple. Ainsi pour payer de raison toutes ces plaintes, la Reyne nous dit, que nous nous souuenions d'auoir passé cinq annees en paix; qu'il vaut beaucoup mieux auoir perdu les escus à millions, que d'auoir veu destruire les milliers des hommes; & qu'il vaut mieux auoir

épandu l'argent du Roy parmi tous les Fraançois, que d'auoir veu couler le sang des François en tous les endroits du Royaume. Ils s'escrient aussi sur les preparatifs du voyage du Roy ; *Que la Reyne à main armee veut executer ce tragique mariage, pour tesmoigner sa passion.* Au lieu qu'vn chacun void, que le Roy ne doibt pas trauerser la plus grande partie de son Royaume sans auoir auec soy les armes de l'Estat, & que quiconque veut blasmer ceste procedure, a sans doute quelque mauuais dessein. Mais ne veulent ils pas se souuenir pour le moins vne fois, de ne destruire point eux-mesmes leurs propres discours ? Ils crient que par le moyen de ce mariage les estrangers vont oster le throne du Roy : Et icy ils se faschent que le Roy va aboucher ces estrãgers à main armee. Que s'ils nous deuoient faire du mal, est-il pas donc bien iuste que le Roy leur face voir quelque esclair des forces de son Empire ? Que ceste genereuse noblesse qui l'accõpagne, face cognoistre à tout le mõde, qu'elle peut suffire nõ seulemẽt à defendre cet estat mais aussi à cõquerir les estats de ceux qui nous voudroiẽt nuire? Si en ceste occasiõ le Roy ne faisoit voir vne partie de sa puissance, il y auroit plus de subiect de plainte ; & ces malicieux ne l'oublieroient pas, qu'il n'y en a pas de le voir marcher, en tel estat, qu'il ne doit rien craindre, ny au dedans, ny au dehors du Royaume. Son aage, sa face, son innocence, sa bonté naturelle, l'amour qu'il porte à son peuple, la memoire du feu Roy ; & les esperances que tous les François ont conceuës de la felicité de cest Estat sous son regne, sont des tres puissans moyens pour dissiper l'artifice de ceux qui parlẽt de ses armes pour

mettre en ombrage les peuples. Qui verront au contraire auec ioye en diuerses Prouinces, ce ieune Mars, suiuy des foudres de sa genereuse Noblesse; & de la meilleure milice du monde; portant neant-moins sur son front les graces, la douceur, & l'image de la beneficence de Dieu, qui employe ses bien-faits, pour cõuertir ses ennemis mesmes à son seruice, en leur faisant du bien. Qui verront auec ioye la Reyne à laquelle ils ont tant d'obligatiõs; comme à la mere de leur Roy; & à celle qui a par sa prudence sauué l'Estat. Qui verrõt le Roy accõpagné des Princes de son sang, qui ne le peuuẽt, & ne le doiuẽt nõ plus abãdonner en ces ocurrẽces, que les estoilles ne peuuent quitter le firmament. C'est aussi toute leur gloire de se tenir aupres du Roy, qui les cherira comme son propre sang; & les aymant, & approchant de sa personne, sera cause qu'on les regardera, cõme les principaux & les premiers mẽbres de ce grand Empire. Ils sçauront par mesme moyen d'esloigner d'aupres d'eux tous ces flateurs seditieux, qui ne portent iamais dans les maisons des grãds que malheurs & ruines; & nonobstant toutes leurs practiques & menees, qu'ils estoufferont par leur prudence, ils rendront au Roy ce qu'ils luy doiuent, comme à leur Roy, à leur chef, & à leur souuerain. Et de mesmes le Roy leur departira les dignitez, & les graces dõt leur naissance, & leurs merites les rendent dignes. Et mal-heur soit sur ceux qui directement, ny indirectement trauaillẽt à troubler ceste saincte resolution! Puisse le ciel vengeur des iniquitez, tesmoigner par les punitions qu'il deschargera sur eux, combien leur mauuais dessein luy desplaist,

& combien il a en horreur leur faction, qui n'a pour visee que la ruine de la Religiõ, & de l'Estat. Le plus grand homme qui fust entre les Romains de son temps, quoy que fort ieune d'aage, estant vn iour salué du tiltre de Roy par des soldats Espagnols, dans son armee victorieuse, leur imposa silence auec vne grande seuerité, & les coniura de transferer toute l'affection qu'ils luy portoient au bien de l'empire Romain, pour la grandeur duquel seulement il vouloit viure. Ceste constance & ceste modestie genereuse furent suiuies des gloires, & des triõphes qu'il eut pour auoir, apres s'estre vaincu soy-mesmes, vaincu l'Afrique, qui estoit vne des plus florissantes parties du monde; & ont fait que tous les siecles l'ont estimé comme vne des merueilles de l'vniuers en courage, en chasteté, en fidelité, & en toute sorte de vertus requises és personnes des Princes. Le bon heur de la France fera que Monsieur le Prince ayant cest exemple deuant ses yeux, & preferant la vertu de Scipion l'Africain, à toutes les maudites flateries de ces esprits remuãs, qui sont communémẽt la lie de hommes; & qui ne sẽblent estre nez que pour despiter l'ordre de la nature; il imposera silence à tous ces faiseurs de libelles, qui par vn zele indiscret & malicieux, & pour fascher leurs Majestez, luy addressent leurs propos. Il leur commandera de regarder au Roy seul; & les coniurera comme il doibt, de transferer à leurs Majestez toutes leurs affections, puis qu'il ne doit, & ne peut auoir force, puissance, ny authorité que pour seruir, & pour suiure le Roy en ses importantes affaires. Grand Prince permettez moy que ie vous propose les benedictions de Dieu & des hõmes, si

vous ſuiuez le chemin, que la nature & la loy de l'Eſtat vous monſtrent, afin que vous voyez de vous meſmes au contraire les precipices, & les abyſmes des iugemens de Dieu, & les imprecatiõs des peuples, ſur ceuxqui eſperans d'attirer à eux par voyes obliques l'authorité d'autruy, ſe rendent en fin deſnuez de la leur propre; & s'exposent au meſpris de leur ſiecle, & à la juſte indignation des ſiecles ſuiuans. Dieu a doüé voſtre perſonne d'vne grande promptitude d'eſprit: & comme il vous a fait naiſtre Prince de la plus glorieuſe maiſon de l'vniuers, il vous a auſſi diſtribué de tres-excellentes parties; qui ſeront admirées de tous les François, ſi vous les reglez par l'affection, la fidelité & l'obeiſſance que vous deuez au Roy; & ſi vous honorez & reſpectez la Reyne ſa mere, ainſi que la reuerence que vous deuez au Roy, les biens qu'elle vous a faicts, & l'amour que tout l'Eſtat luy porte, vous y obligent. Touſiours vous ſera-il plus ſeur, & plus honorable d'auoir tout l'Eſtat qui vous aime en bien faiſant, que d'auoir ſeulement vn mal-heureux chetif nombre de mauuais Conſeillers; & de flateurs inutiles, ſi iamais noſtre malheur eſtoit tel, ce que Dieu ne permettra point, que vous laiſſaſſiez ſurprendre & corrompre vos bonnes intentions par leurs artifices. I'oſe vous coniurer à mains iointes de deſirer & requerir en tous ceux qui vous approcheront pour vous parler des affaires d'Eſtat; S'ils sõt amateurs de la pieté, & tenans dans leur cœur, veritable la religion de laquelle ils font profeſſion; S'ils ſont sãs reproche en leur vie: S'ils ayment le Roy & la Reyne: S'ils ſont aſſez ſatisfaits de leurs charges ſans aſpirer à celles d'autruy: Et s'ils ſont contens de leur condition preſente, ſans

vous donner iuste subiet de craindre, qu'ils puissent auoir dessein de la rendre meilleure, en abandonnant dans le precipice leurs premiers bien-facteurs, apres les y auoir iettez par leurs mauuais conseils: S'ils ont l'experiēce des miseres qui ont passé sur ce Royaume, ou pour le moins la cognoissance des fautes faites par les Princes, & des ruines qui les ont suiuies biē tost apres, au siecle dernier, & en la memoire de nos peres. Ie m'asseure que si vous les examinez par ces regles, & n'ē escoutez pas vn seul de ceux qui ne s'y trouueront pas conformes, que vous n'aurez iamais de mescontentement qui trauaille vostre esprit, que vous serez tousiours aupres du Roy, & que toute sorte de bon-heur florira dans vostre maison. En fin les peuples sont ceux que les autheurs des factions, taschent de corrompre ordinairement par les faux bruits, & par leurs menées maudites. Nous l'auons veu à nostre grād regret en ce Royaume, & l'auons si bien senti, que ce nous seroit vne grande honte, si tant, & de si longs mal-heurs ne nous auoient rendus bien sages. C'est vne des plus grandes raisons de la tranquillité de l'Estat, que les peuples ne veulent point se laisser persuader comme par le passé. On a heurté souuēt chez eux, on les a sondez de tous costez: mais Dieu n'a point permis iusqu'à present, qu'ils ayent voulu seruir de iouet à personne. On a durant quelque temps seruy d'vn couuert de Religion, ceux qui par le mal-heur du tēps, sont separez de l'Eglise. Mais en moins d'vne annee ils ont veu à trauers que le plat estoit vuide, & que la religion de ceux qui veulēt émouuoir les peuples par ce preexte, n'a qu'vne maxime, qui est de lier & de deslier

toutes choses par leur propre interest. Et il est ordinaire entr'eux de recognoistre en l'acroissemẽt du zele de quelques vns, qu'ils ne sont pas contens à la Cour, & qu'on y a pourueu quand ils entendent parler du bien de l'Estat, ceux qui brusloient auparauant d'amour diuin. Ce flux, & reflux de pieté a bien rendu sages ces peuples ; & de ce costé il n'y a rien à craindre. Ie voy desia toutes les villes du Royaume en prieres continuelles, pour le bon-heur du mariage du Roy, & pour la prosperité de son voyage. Et par dessus toutes les autres, la ville de Paris, la bien-aymee du Roy, & qui a plus ressenty le bonheur, & les felicitez de l'heureuse regence de la Reyne, que toutes les autres villes ensemble, qui a depuis la mort du Roy tesmoigné tant de zele au seruice de leurs Majestez, qu'il faut s'asseurer que tout le monde ensemble ne pourroit pas esbranler ny alterer l'affection sincere, & ardente que les Parisiens ont à la paix publique du Royaume. Ces seditieux qui ont fait courir diuers faux bruits dans Paris, pour en empescher la continuatiõ; qui encore par leurs libelles les appellent au secours, cõme s'ils auoiẽt part à leurs menees, seront honteux de voir le dueil & le regret qu'ils meneront au depart de leurs Majestez; de voir auec quelle impatience ils attendront leur retour pour faire retentir l'air de leurs cris, & pour le remplir de leurs feux de ioye, de voir que cependant toutes choses se passeront si doucement, que ceste grande ville seruira d'exemple de paix, & de tranquillité à toutes les autres. Que si le souuenir de vos calamitez passees vous touche encor, ô Parisiens, si vous sentez vos elicitez presentes; si vous iouyssez de l'aise, & de

la

la douceur où vous estes, si vous voyez la grãdeur, les richesses, les embellissemens, & les accroissemẽs de vostre ville, si vous cõprenez par l'absence des trois ou quatre mois de l'annee passee, les malheurs que vous porteroit vne plus lõgue absence; si vous voyez que la moindre alteration du repos public, iette vostre ville aux plus grãds malheurs, & dans les plus extremes calamitez qu'on sçauroit dire, voyez ie vous prie le soin que vous deuez auoir d'estouffer toutes les plus legeres semẽces des maux de l'Estat, d'auoir en horreur tous les seditieux; de supprimer tous ces maudits escrits, qui peuuent fascher leurs Majestez, & empoisonner les hommes du venin de rebellion, voire mesmes de faire que tous vos carrefours ayẽt pour quelque temps des personnes destinees à en rechercher les autheurs, pour leur faire receuoir le chastiment que leur crime merite. Vous y estes obligez par le desir de toute la France, qui se promet que quoy qu'on sçache faire, iamais Paris ne regardera que le Roy. Et ainsi Sire, vostre Majesté sçaura vser à l'endroit de vostre Parlemẽt, de toute sorte de douceur, & de bien-vueillãce, prenant en bonne part son zele à vostre seruice: comme aussi vostre Parlement n'aura autre plus grãd soing que de se tenir dans l'obeissance de vos cõmandemẽs. La Reyne vostre mere sera tousiours aymee, & reueree de tous vos bons subiets, vostre mariage se consommera à l'honneur & à la gloire de Dieu, pour la paix vniuerselle des Chrestiens, & pour la felicité de ce Royaume, qui en attend toute sorte de benedictions. Les Princes de vostre sang, & autres Princes seront aupres de vostre Majesté au rang qui leur est deu. Tous les grands

F

du Royaume vous enuironneront, & auront part à l'honneur & à la gloire d'auoir aidé à ſouſtenir la paix. Les anciens miniſtres de voſtre Eſtat ſeront encouragez par voſtre Majeſté, à l'exercice de leurs charges. Tous vos peuples feront reſonner le ciel de leurs cris de ioye, & de leurs prieres: & par deſſus tous le peuple de voſtre ville de Paris, qui n'aura point de plus grand contentement durant l'abſence de voſtre Majeſté, que celuy que nous prenons tous, Sire, és fermes eſperances que nous auons, de voir la paix, & la Iuſtice florir ſous voſtre regne, de voir voſtre Eſtat continuer ſon ancienne ſplendeur; de voir quand il en ſera tẽps, le Louure remply de voſtre glorieuſe lignee, & par deſſus toutes choſes, de voir le Dieu du Ciel, qui vous fait tous les iours tant de graces, eſtre honoré, & ſeruy ſous voſtre Empire, ainſi qu'il appartient.

FIN.

88.